

# Les Échos de Bramefarine

n° 58 – juin 2013 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## L'Éditorial du maire



*L'année scolaire s'achève... dans quelques jours, ce sera la kermesse de fin d'année puis, quinze jours plus tard, les vacances scolaires.*

*Avec les parents d'élèves, nous avons amorcé des réunions de concertation et de*

*réflexion sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, qui devront être opérationnels à la rentrée 2014-2015... soit dans un peu plus d'un an. D'ici là, toutes les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs propositions pour mettre en place un véritable projet éducatif territorial, contribuant à l'éveil de nos enfants.*

*Trois réunions de concertation se sont déjà déroulées sur ce sujet durant le dernier mois ! Nous nous retrouverons à la rentrée pour continuer cette démarche et tenter d'élaborer un véritable projet de qualité, dans l'intérêt des enfants.*

*Malgré une météo incertaine, les Fêtes de la Tour et la fête des mères se sont déroulées dans de bonnes conditions, attirant toujours autant de monde.*

*Enfin, les actions municipales se poursuivent, avec notamment deux gros dossiers : les travaux d'assainissement et le PLU. Vous en trouverez le détail dans les pages intérieures.*

*Nous prévoyons une troisième réunion publique de concertation, sur l'avancement du PLU, en septembre prochain (ou octobre, au plus tard).*

*À ce propos, l'équipe municipale se réjouit de voir à quel point les habitants ont participé, de façon très active, à ces différentes étapes de concertation et ont su mettre en avant l'intérêt collectif du village (évolutions « douces », protection de l'environnement...), avant même les intérêts personnels. C'est suffisamment rare, dans une commune, pour se permettre de le souligner. Bravo à tous !*

*Avec le conseil municipal, je vous souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous, dès septembre, pour poursuivre nos différentes concertations.*

*René Pois-Pompée. ■*

## Inscription sur les listes électorales

En 2014, deux élections auront lieu : municipales (mars) et européennes (mai). Afin de pouvoir voter, les nouveaux habitants, et les personnes âgées de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2013 et le 28 février 2014, ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour venir en mairie s'inscrire sur les listes électorales. (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile). ■

## Vidéosurveillance du tri sélectif



Comme nous vous l'avions laissé entendre en début d'année, après étude et négociations, nous allons mettre en place

une vidéosurveillance, autour du point de collecte sélective de déchets (en bas de la route de Saint-Maximin) afin de limiter les dépôts sauvages de déchets de toutes sortes.

En effet, le conseil municipal a considéré, dans sa grande majorité, qu'il n'était pas normal de consacrer une telle partie du temps du travail du service Technique municipal, payés par l'ensemble des habitants (à travers leurs impôts locaux), pour réparer les incivilités de quelques-uns !... surtout dans une période où la situation économique nous oblige tous à faire des efforts.

Après tout, nous trouvons normal que « les pollueurs soient les payeurs »... alors, pourquoi ne pas l'appliquer à Saint-Maximin ?

Afin de respecter la loi et garantir les libertés individuelles, nous avons dû prendre toutes les mesures nécessaires, non seulement techniques, mais aussi de concertation avec la commune et la gendarmerie de Pontcharra, mais aussi avec les services de la préfecture et le groupement de gendarmerie de Grenoble...

Rappelons le contenu d'un tout récent arrêté municipal à Saint-Maximin :

- les conteneurs de tri sélectif du Syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA), situés sur le(s) point(s) de recy-

clage de la commune de Saint -Maximin, sont mis à la disposition des habitants pour leur offrir la possibilité d'effectuer des tris de proximité, et pour certains déchets seulement. Ces dépôts s'effectuent selon la nature des déchets, dans le conteneur approprié, comme développé ci-dessous :

- 1) conteneur bleu, seuls peuvent y être déposés les papiers,
  - 2) conteneur jaune, seuls peuvent y être déposés :
    - a) les bouteilles et flacons en plastique
    - b) les emballages métalliques : acier ou aluminium
    - c) les cartons et briques alimentaires,
  - 3) conteneur vert, seuls les récipients en verre peuvent y être déposés,
  - 4) un conteneur blanc est mis à disposition des habitants par une œuvre de solidarité et ne doit recevoir que des vêtements, linge de maison, chaussures et maroquinerie ;
- tous les autres déchets, quels qu'ils soient, doivent impérativement être déposés :
    - a. soit dans les poubelles personnelles, pour ce qui est des ordures ménagères. Un ramassage hebdomadaire est organisé sur la commune par le SIBRECSA,
    - b. soit directement à la déchetterie de Pontcharra (ZI Pré Brun – avenue J.-F. Champollion) pour tout autre déchet ne relevant pas des catégories ci-dessus mentionnées ;
  - tout dépôt, en dehors de ces conteneurs, est strictement interdit. Il est passible d'une amende... ■

## Forêt communale : deux nouvelles pistes forestières

Deux pistes forestières ont été créées pour pouvoir exploiter les parcelles communales D, E, F, G, H et I sur le secteur du Tapon.

Les travaux, réalisés par l'entreprise Forestier, de La Rochette, sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF, ont débuté à l'automne 2011 et se sont achevés au printemps 2012.



Le montant de ces travaux, y compris la maîtrise d'œuvre s'élève à 24 480 € HT. Il est financé à hauteur de 70 % du HT par la région Rhône-Alpes, l'État et l'Europe, dans le cadre du fonds européen agricole pour le développement rural. ■

## Avancement du PLU

La démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) se poursuit normalement, même si cela n'avance pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions. En effet, à chaque étape, nous devons solliciter l'avis d'un certain nombre de partenaires, et notamment ceux qui auront à valider notre PLU en fin de processus, pour nous assurer que tout le monde avance dans le même sens.

Deux éléments externes nous ont amenés à revoir, ou du moins ajuster, nos projets. Il s'agit des décisions préfectorales, suite à l'enquête publique concernant les périmètres de captage, d'une part, et l'adoption définitive du schéma de cohérence territoriale de la région grenobloise (SCoT), d'autre part.

Dans un cas comme dans l'autre, nos périmètres d'action ont été modifiés et restreints et les contraintes d'urbanisme, elles, accentuées... C'est la conséquence en local et le prix à « payer », pour pouvoir garantir, au niveau de la région grenobloise, un véritable développement pertinent et cohérent du territoire.

Cela dit, si ces décisions externes ralentissent notre processus et nous amènent à imaginer des ajustements, la philosophie générale de notre PLU et ses grands axes sont préservés.

Aujourd'hui, nous sommes donc en phase de concertation avec l'établissement public du SCOT et la direction départementale des territoires de l'Isère (DDT 38, anciennement DDE) pour finaliser les différents périmètres du PLU : espaces naturels et/ou protégés, espaces agricoles, espaces urbains... Parallèlement, nous poursuivons l'élaboration de nos orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui visent, notamment, le renforcement du centre-

bourg comme « cœur de village », ainsi que des aménagements visant à l'amélioration de la sécurité de la circulation et surtout du stationnement, concernant particulièrement Les Bretonnières.

Comme annoncé, tout cela fera l'objet d'une présentation en réunion publique dont la date, vu les concertations obligatoires en cours, est à programmer à l'automne seulement. De toute

façon, et en plus de la concertation que nous organisons depuis le début du PLU, les habitants seront encore amenés à donner leur avis, s'ils le souhaitent, lors de l'enquête publique qui se déroulera avant l'adoption finale du PLU.

Parallèlement, nous finalisons la réalisation de documents obligatoires à joindre en annexes au PLU.

Il s'agit, notamment :

- de la carte des aléas et risques qui définit les zones à risques de la commune, en expliquant pourquoi elles le sont, avec la déclinaison sur la constructibilité dans certains sites ;
- du schéma d'assainissement et d'eau de la commune.

Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter de grandes avancées, mais nous voulons, dans le respect des orientations que nous vous avons déjà présentées, nous assurer en parallèle que tous nos partenaires suivent, afin d'éviter, si possible, d'éventuels blocages en fin de PLU, venant de partenaires qui découvrirait des éléments qui ne leur conviendraient pas... Certaines communes, parmi les premières qui se sont lancées dans les PLU, en ont fait la triste expérience... et ont dû quasiment tout reprendre à zéro... Ce que nous voulons absolument éviter à notre commune de Saint-Maximin ! ■



## Don du sang : collecte du 9 juillet 2013

L'Amicale des donneurs de sang bénévoles Pontcharra/Saint-Maximin vous invite à sa prochaine collecte du don du sang, le mardi 9 juillet, au Coléo (Pontcharra), de 9 heures à 12 heures, et de 16 h 30 à 19 h 30.

Pour tout renseignement : Gérard Bricalli 06 09 68 22 67. ■

## Travaux à venir pour 2013

Le budget municipal, voté en mars dernier, (présenté et commenté dans le dernier bulletin municipal) prévoit, pour l'année en cours, un certain nombre de travaux. Vous en trouverez, ci-dessous, la liste :

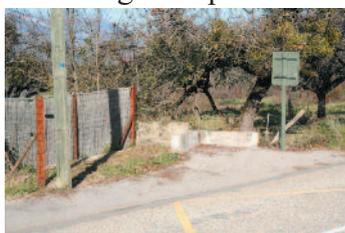
- assainissement du hameau de Les Rojons ;
- assainissement au hameau de Saint-Maximin-le-Vieux ;
- réalisation d'un nouveau préau, dans la cour de l'école ;
- aménagement, pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de la salle polyvalente et des abords de la Tour d'Avallon ;
- mise en sécurité des périmètres de captage de l'eau ;
- réalisation de trois abribus.

...le tout, pour plus de 780 000 €. Ces travaux débuteront dès cet été 2013.

L'assainissement du hameau d'Avalon (partie basse), lui, est programmé pour 2014.

### Trois nouveaux abribus

À l'image du premier abribus que nous avons réalisé à la hauteur de l'école, le long de la route départementale 9, nous avons demandé à Gilles Mallet, artisan menuisier sur la



commune, de nous réaliser les trois autres abribus en bordure de la RD :

- pour Les Bruns ;
- à Avallon ;
- au débouché de la route de La Combe.

L'abribus assure, de fait, une double fonction. Outre l'abri en lui-même, il représente un volume important, juste en bordure de voirie (mais légèrement en retrait pour des raisons de sécurité), qui incite, inconsciemment, les conducteurs à réduire leur vitesse à cet endroit.



Cela a été constaté et même mesuré dans certaines communes, et on ne peut que se féliciter si les voitures ralentissent aux abords de lieux où nos enfants traversent quotidiennement la route pour prendre le bus...



Même si, comme nous l'avons démontré en 2009, le temps d'utilisation effective des abribus reste peu important sur l'année, en revanche, les études sur le ralentissement qu'ils induisent nous ont incités à réaliser ces trois abribus et contribuer ainsi, un peu plus, à la sécurité sur la commune. ■

### Construction d'un nouveau préau

En 2010, nous avons dû, en urgence, construire une quatrième classe pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires. Par nécessité d'aller très vite, la solution la plus rapide, et la moins onéreuse, à l'époque, a consisté à transformer l'ancien préau en salle de classe. Une salle très agréable pour les utilisateurs, et esthétique de surcroît.



Mais en choisissant cette option, nous nous privions du préau... Il nous fallait donc le remplacer, ce que nous faisons cette année. Nous profitons de cette réalisation, dont les travaux se dérouleront durant l'été, pour ajouter un bloc sanitaire comportant, notamment, des toilettes accessibles aux handicapés.

Ce nouveau préau a été prévu pour pouvoir inclure, à terme, une éventuelle classe supplémentaire ou, pourquoi pas, en remplacer une qui serait jugée trop vétuste...

Livraison du nouveau préau attendue pour la prochaine rentrée scolaire. ■

# Réformes des rythmes scolaires

Le conseil municipal, conforté par les résultats d'une enquête auprès de la population des parents d'élèves, a décidé de reporter, à la rentrée 2014-2015, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Même si ce n'est pas l'équipe municipale, actuellement en place, qui aura la charge de cette mise en œuvre (élections municipales en mars prochain), il nous est apparu nécessaire d'amorcer, dès maintenant, la réflexion et la concertation avec les personnes concernées.

Dans cet esprit, une première réunion publique a eu lieu, le 13 mai dernier, avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, les parents d'élèves et les élus. C'est à l'issue de cette réunion générale que nous avons, ensemble, décidé de travailler pour élaborer ce « projet éducatif territorial » lors de réunions de groupes de travail et de concertation.

C'est ainsi que, dès le 3 juin, soit à peine quinze jours après, nous nous sommes retrouvés pour parler des objectifs de notre projet éducatif local.

Il a semblé se dégager un consensus sur un léger rallongement de la matinée scolaire (passant de 8 h 30 à 12 heures, au lieu de 8 h 30 à 11 h 30), afin de libérer une demi-heure en fin de temps scolaire l'après-midi et permettre ainsi de disposer d'un peu plus de temps pour le périscolaire. En effet, si l'on retire, de ce temps, celui qu'il faut pour s'habiller, aller dans les bonne salle, sortir le matériel lié à l'activité... on a vite passé un quart d'heure... même chose en fin de temps périscolaire... Voilà ainsi une demi-heure «perdue ».

Si, comme le propose le décret ministériel, le temps périscolaire était de  $\frac{3}{4}$  d'heure par jour... vous imaginez facilement qu'il n'est pas possible de parler de « projet éducatif ». Mais avec la solution proposée par Jean-Pierre, le directeur de l'école, en passant à 1 h  $\frac{1}{4}$  de temps périscolaire, on dispose encore, chaque jour de  $\frac{3}{4}$  d'heure pour différentes activités...

Ensuite, sur le contenu, bon nombre de parents étaient favorables à la mise en place d'un projet de qualité, contribuant réellement à l'éveil, à l'ouverture d'esprit des enfants.

Françoise Excoffon nous a fait part de l'expérience qu'elle avait dans ce domaine et sur un schéma similaire, nous avons commencé à réfléchir à une organisation locale, certes complexe, mais répondant aux objectifs avancés. Nous avons convenu de nous retrouver en septembre pour poursuivre cette réflexion.

Une troisième réunion de concertation a eu lieu le 13 juin, toujours autour de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, pour évoquer, cette fois-ci, le coût de cette prestation et sa prise en charge par la commune et/ou par les parents d'élèves.

Il a été rappelé que le financement du temps périscolaire pourrait, selon le choix de la future équipe municipale,

- être financé entièrement sur le budget municipal (donc par l'ensemble des habitants) ;
- être pris en charge uniquement par les utilisateurs (parents d'élèves) ;
- être financé par un système panaché : une partie par le budget communal et une partie par les utilisateurs (la répartition entre chacune des deux parties étant à arrêter par le futur conseil municipal).

Sur la base d'un « Projet Educatif Territorial », semblable à celui évoqué lors de la réunion précédente, M. Gilbert a présenté une simulation financière indicative. En effet, bon nombre de paramètres ne

sont pas encore connus à ce jour... ne serait-ce que le nombre d'enfants qui suivront, effectivement, ces animations périscolaires. En l'absence de certaines données, c'est un projet moyen qui a été chiffré. Le coût global du projet de qualité est estimé à, environ 30 000 € pour un nombre d'heure-enfant/an de 9 000 environ, et sur la base de quatre

intervenants, rémunérés, Dans l'hypothèse où ce coût serait pris en charge, pour moitié par le budget communal et pour moitié par les utilisateurs, et sur la base d'une cinquantaine d'enfants fréquentant les animations périscolaires, la charge financière pour les parents serait d'un peu plus d'un euro par jour (25 à 30 € par mois). Encore une fois, il ne s'agit que de données indicatives et c'est la prochaine équipe municipale qui décidera du mode de financement de ce projet... À charge pour les parents d'élèves, d'ici mars prochain, de préciser leurs attentes et leurs souhaits pour pouvoir négocier le contenu et l'organisation du temps périscolaire avec la nouvelle équipe.

Il a été convenu de se revoir à la rentrée pour avancer sur la recherche d'intervenants possibles et sur le contenu du projet lui-même.

Le texte de présentation du projet éducatif territorial qui a servi de référence (même si ce n'est pas celui qui sera adopté au final, en 2014) est téléchargeable sur le site de la mairie ([www.stmaximin38.fr](http://www.stmaximin38.fr)) à la rubrique « actualités ». ■



# Rappel de quelques règles de civisme et de savoir-vivre pour un bon voisinage

## Brûlage des déchets végétaux

Les feux de particuliers concernant des déchets végétaux verts sont interdits sur l'ensemble des communes du Grésivaudan (*arrêté préfectoral n° 2008-11470*).

D'autres solutions existent pour se débarrasser de ces déchets verts du jardin et même les valoriser !

Outre le danger de propagation d'incendie, le fait de brûler ces déchets verts participe à la dégradation de la qualité de l'air, en raison de plusieurs polluants, dont des particules fines et des composés cancérigènes, comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le benzène.



Selon Air Rhône-Alpes, le brûlage de cinquante kg de végétaux émet autant de particules que :

- 18 400 km parcourus par une voiture essence récente, 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente et 5 000 km parcourus par un poids lourd ;
- trois mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante et trois semaines pour une chaudière bois.

Alors qu'une usine d'incinération émet 2 000 fois moins de poussières fines.

Le Grésivaudan dispose de huit déchetteries dans lesquelles vous pouvez apporter vos déchets verts, et aussi de trois sites de broyage de branchages (Saint-Nazaire-les-Eymes, Goncelin, Saint-Hilaire-du-Touvet).

Pour mémoire, la déchetterie de Pontcharra  
*Z.I. de Pré Brun - impasse Denis Papin*  
38530 Pontcharra - Tél. 04 76 97 19 52  
est ouverte :

En été :

tous les après-midi, de 14 heures à 19 heures ;  
les mercredis, vendredis et samedis, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

En hiver :

tous les après-midi, de 14 heures à 18 heures ;  
les mercredis, vendredis et samedis, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Sont également mises à disposition six bennes : bois ; encombrants (*pneus, matelas, jouets en plastique, bâches*) ; déchets verts (*feuilles, tontes, taille de haies*) ; cartons ; métaux ; gravas (*vaisselle, terre, pots en terre, démolitions, sauf plâtres*).

À ce dispositif se rajoutent un conteneur à bouteilles et pots en verre, un collecteur d'huile moteur usagée, un collecteur de batteries, un conteneur à emballages et un rangement à toxiques (*peinture, solvant, piles*), un conteneur à vêtements. ■

## Bruit



Le respect des horaires suivants s'impose à tous, par arrêté préfectoral, pour l'**utilisation de tout appareil sonore, tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, appareils et instruments de musique...** :

- en semaine, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30 ;
- le samedi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
- le dimanche et les jours fériés, de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures destinées à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. ■

## Piscines

Afin de garantir à tous les habitants de Saint-Maximin un approvisionnement régulier en eau de bonne qualité, les services municipaux suivent, jour après jour, la qualité et la quantité d'eau consommée. Cependant, au printemps, notamment, le remplissage des piscines peut créer des surconsommations ponctuelles qui risquent de déséquilibrer localement le réseau d'eau.

Pour éviter cela, il est demandé aux propriétaires de piscines de prévenir, par téléphone, la mairie de la date à laquelle ils envisagent de procéder au remplissage de leur piscine. ■

## L'ASSM en stage de self-défense

Le 25 mai dernier, l'Association sportive de Saint-Maximin (ASSM) a organisé un stage de self-défense. Une vingtaine de personnes de la commune et des environs se sont réunies dans la salle polyvalente. Pendant quatre heures, Aaron Territorio, notre coach sportif, a initié les participants à des gestes et des postures de défense.

Au cours de la première partie du stage, nous avons travaillé les méthodes de déplacement : « Savoir se placer par rapport à un adversaire », « entrer-sortir d'un périmètre de danger pour être réactif », « ne pas subir l'attaque adverse ».



Nous avons poursuivi l'apprentissage par « une initiation sur les blocages », en complément aux déplacements cités précédemment : « savoir se préserver, être en capacité de protéger son intégrité physique avant tout ».

En seconde partie de stage, nous avons expérimenté quelques techniques de dégagements : « arm-blocs (clés de bras) » et « projections sur des attaques de type saisie (de bras, de cou, de corps, de cheveux...) ».

Autant d'attitudes et de savoir-faire que notre coach nous a transmis avec pédagogie et bienveillance. Ce stage, très intense, certes, s'est déroulé dans la bonne humeur. Cette approche des pratiques de défense sera reconduite certainement l'année prochaine.



Pour le bureau de l'ASSM : Marie Françoise Chenevier, en collaboration avec Aaron Territorio ■

Pour le bureau de l'ASSM : Marie Françoise Chenevier, en collaboration avec Aaron Territorio ■

## Un défibrillateur à Saint-Maximin

La place du bourg est souvent un lieu de rencontres variées et la densité de population peut y être alors assez importante. L'église nous apporte son lot de mariages, d'enterrements, de manifestations culturelles (concerts, chorales, etc.), la salle polyvalente est régulièrement occupée par les associations communales ou par des réunions privées (anniversaires, mariages, etc.) et, bien sûr, l'école et la mairie entraînent une fréquentation constante et régulière de ce lieu.

Les urgences médicales sont heureusement assez rares, mais la fréquentation importante de lieux publics en augmente la possibilité. Aussi, sur les conseils du docteur Thomas (qui a été longtemps médecin des anciens pompiers de Saint-Maximin) et de Jacques Viret (ancien médecin militaire), le conseil municipal a décidé d'équiper la commune d'un défibrillateur automatisé externe. Ce dernier sera placé à côté de



l'entrée de la salle polyvalente, de manière à être facilement accessible à tous. Bien que son emploi soit relativement aisé, une présentation de cet appareil sera programmée, dès septembre prochain, pour ceux que cela intéresse.

Cette action s'inscrit dans une démarche générale de sécurité décidée par le conseil municipal, démarche qui s'était déjà traduite, en avril dernier, par la formation au diplôme de « sauveteur secouriste au travail » de l'ensemble du personnel municipal, et qui prévoit également la dotation en trousse de secours des deux équipements : cantine et garderie. Enfin, rappelons que l'association Vivre à Saint-Maximin est essentiellement constituée d'anciens pompiers de la commune, tous familiarisés aux gestes des premiers secours. ■

## Fêtes des mères 2013



Le traditionnel char fleuri, préparé par l'association Vivre à Saint-Maximin, a commencé à huit heures sa balade dans les différents hameaux de la commune. Tout au long du parcours, musique et bonne humeur étaient à l'honneur. Convivialité et ambiance chaleureuse étaient au rendez-vous, grâce à l'initiative de quelques habitants de la commune, qui accueillaient le char aux portes de

leur maison. Ce dimanche 26 mai, notre doyenne, Jeanne Panerio, qui fêtera ses 92 ans le 22 juin prochain, s'est vu remettre chez son fils un bouquet par les élus de la commune. Les mamans ont reçu une rose de la part de l'équipe municipale à l'arrivée du char sur la place de l'église. Événement qui fut suivi d'un apéritif offert par la mairie. ■



### Recensement militaire

Vous êtes né(e) en 1997 : le recensement militaire vous concerne.

Les jeunes, garçons et filles, âgés de seize ans (nés en 1997), doivent se faire recenser en mairie, munis de leur livret de famille et de leur carte d'identité, dans les trois mois qui suivent leur anniversaire et ce, le plus rapidement possible. Le recensement militaire est une démarche obligatoire et indispensable pour passer examens et permis de conduire. ■

### Ramassage des ordures ménagères

La tournée du ramassage des ordures ménagères pouvant être décalées (avancée ou reculée), il est impératif de les sortir dès le jeudi soir. ■

### Congés et absences : tranquillité et sécurité



Les périodes de vacances, les week-ends prolongés, les absences liées à des obligations professionnelles représentent des périodes propices aux cambriolages...

Les résidences signalées aux gendarmes font l'objet d'une attention toute particulière au cours de leur surveillance quotidienne, de jour comme de nuit.

Vous voulez en savoir plus ? Adressez-vous à la gendarmerie de Pontcharra. ■

### État civil

*Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.*

**Naissances :** 15 avril, Julia Piccolo ; 11 mai, Quentin Mugnier ; 19 mai, Luca Bretelle.

**Décès :** 4 avril, Georges Bouchet-Bert-Manoz ; 25 avril, Guy de Masson ; 26 avril, Denis Dave-loose. ■

**Permancences d'été de la mairie :** du 8 juillet au 17 août 2013 inclus, l'ouverture au public se fera les mardis, de 15 heures à 19 heures, jeudis, de 9 heures à 12 heures, et vendredis, de 15 heures à 18 heures.

## Fêtes de la Tour

Pour cette cinquième édition des Fêtes de la Tour, malgré le temps qui n'était pas au beau fixe, ce fut un véritable succès. La participation des associations de la commune et des bénévoles a permis, une fois de plus, une organisation sans problème particulier. La bonne humeur et la joie que nous procurent ces Fêtes nous ont fait oublier le ciel gris. Les festivités ont commencé le matin par le vide-greniers et les exposants de la région. Puis tout doucement un climat médiéval s'est instauré. Les habitants de la commune ont revêtu leurs habits « d'époque », aux couleurs de leur hameau respectif.

Comme chaque année, les activités se sont déroulées sur le site du centre de loisirs inter-communal où était regroupé le vide-greniers, avec les exposants professionnels (produits et objets du terroir) et l'association des Cygnes de la Tour, qui présentaient leurs fabrications maison dans l'espace d'accueil du centre. La Tour d'Avallon, quant à elle, accueillait les « archers » et la compagnie médiévale de Savoie « La Lyre », qui a entraîné, en milieu d'après-midi, le cortège venu du centre de loisirs, passant dans les ruelles du hameau d'Avallon, pour finir son périple au pied de la



Tour. Enfants et parents ont pu alors profiter d'un moment divertissant pendant le spectacle de marionnettes.

Cette année, le concours inter-hameaux fut organisé autour de la reconnaissance des objets usuels médiévaux et fut remporté par le hameau du Chapela, habillé de vert et jaune. Puis, un merveilleux spectacle de la prise de la Tour d'Avallon se déroula sous les yeux de la foule massée sur la place. Combats de chevaliers et scènes médiévales mirent fin à cette journée riche en événements.

L'équipe municipale remercie l'ensemble des associations, les bénévoles et les personnes non citées dans cet article qui ont permis le bon déroulement de cette journée. Tous les ans, tout est fait pour que les visiteurs passent un agréable moment entre amis ou en famille dans notre charmante commune de Saint-Maximin. Cette année encore, c'est une réussite ! ■



## Des jeunes filles de Saint-Maximin à l'honneur en gymnastique rythmique

Les 18 et 19 mai derniers, deux gymnastes de notre village, Lou Augustin, neuf ans ½, et sa sœur, Emma, treize ans ½, participaient aux championnats de France gymnastique rythmique (GR) par équipe, à Arnas, pour le club des AEB Gym Chambéry. Le samedi, Emma a fini 3<sup>e</sup> en catégorie fédérale cadettes. Le lendemain, Lou est devenue, avec ses copines, championne de France en catégorie fédérale benjamines. Pour mémoire, la GR allie performance sportive et travail corporel étroitement liés à la danse. La GR nécessite souplesse, endurance, vitesse d'exécution, coordination engin/gymnaste, maîtrise de soi et de ses émotions.



Le week-end suivant des 25 et 26 mai, Lou Augustin et sa grande sœur, Solenn, dix-sept ans ½, participaient aux championnats de France, en individuelles, d'aérobic, à Gap, pour le club des AEB Gym Chambéry. Le samedi, Solenn a fini 22<sup>e</sup> sur 29 en catégorie fédérale juniors.

Le lendemain, Lou est devenue championne de France en catégorie fédérale benjamines. La gymnastique aérobic est une activité qui sollicite



le système cardiovasculaire et la coordination en s'appuyant sur la réalisation de chorégraphie sur des musiques très rythmées, incluant des éléments gymniques (sauts, pivots) ou de

force (pompes, équerres).

Chaque équipe/individualité a réalisé de superbes prestations et cela grâce au travail fourni tout au long de l'année (entre 10 heures à 12 heures d'entraînement par semaine, voire plus pendant les vacances). Les résultats sont là, les larmes et les sourires aussi ! Les médailles ornent les chambres, et les entraînements ont déjà repris en préparation de la saison prochaine...



Encore toutes nos félicitations à cette famille de sportives de haut niveau ! ■

## Kermesse de l'école : samedi 22 juin 2013

La kermesse de fin d'année se déroulera le samedi 22 juin 2013, au centre de loisirs intercommunal. Comme tous les ans, elle débutera avec le spectacle des enfants, à 10 h 30. Puis, la municipalité remettra, à nos futurs collégiens, le dictionnaire indispensable pour une bonne entame de leur scolarité en secondaire. Ensuite, un repas sera organisé par l'association « Vive l'école » : restauration et buvette seront présentes pour le reste de la journée.

Les festivités reprendront, à partir de 13 h 30, avec des animations organisées par deux associations :

– l'association « 1<sup>re</sup> compagnie de tir à l'arc de Pontcharra », qui vous initiera à la pratique de cette activité ;

– et l'association « Freydâne », qui vous proposera des balades à dos d'âne.

Également présents, le traditionnel château gonflable, la pêche aux lots, les masques de plâtre, et autres jeux divers, tout au long de cet après-midi dédié aux enfants, au grand plaisir des parents.

Venez nous retrouver sur l'arrière du centre de loisirs intercommunal pour participer au lâcher de ballon, suivi du concert de l'harmonie Les Enfants de Bayard, aux alentours des 17 heures. ■

